echelon Assurance

RiskIntel MC

Numéro de permis :

Permis en cas d'interruption partielle des systèmes de protection incendie

L'interruption des systèmes de protection incendie est une situation qui entrave leur capacité à détecter, à maîtriser ou à éteindre un incendie, quelle que soit leur conception.

Si un feu se déclare alors que ces systèmes sont défaillants, les résultats pourraient être catastrophiques, y compris des pertes de vie, des dommages matériels et l'interruption prolongée des activités.

Quel que soit le type ou la durée d'une interruption, un permis en cas d'interruption partielle des systèmes de protection incendie est obligatoire et doit être sauvegardé aux fins d'audit.

SECTION A : Évaluation de l'interruption

A.1. – Détails de l'interruption

Type d'interruption	Sélectionnez le type
Système défaillant	Sélectionnez le système
Raison de l'interruption	Sélectionnez la raison

Zones de protection touchées

A.2. – Détails des travaux

Nature des travaux à effectuer	
Les travaux doivent être effectués par :	Sélectionnez
Nom de l'employé	
Nom de l'entrepreneur	
Date de début des travaux	
Date de la fin des travaux	

A.3. – Liste de vérification des précautions à prendre

	Mettre fin aux processus dangereux dans la zone touchée
	Enlever toutes les sources d'inflammation potentielles
	Fournir des extincteurs supplémentaires
	Veiller à ce que les lances à eau (s'il y en a) soient chargées et prêtes à l'emploi
	Enlever ou protéger les matières dangereuses dans la zone touchée
	Surveiller de façon continue les risques d'incendie
	Prendre des mesures pour limiter la portée de l'interruption
	Prendre des mesures pour effectuer rapidement les travaux nécessaires
	Apposer une étiquette « Hors service » au point de l'interruption

A.4. – Notifications d'interruption

	Gestion de l'installation	
	Service d'incendie	
	Compagnie d'assurance	
	Entreprise de surveillance des alarmes	
	Autre :	

A.5. – Signature du coordonnateur des interruptions

Je confirme que toutes les précautions indiquées ci-dessus ont été prises et que les travaux nécessaires ont été autorisés.
Toutes les précautions doivent demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux prévus au présent permis aient été effectués dans leur intégralité.

Nom du coordonnateur des interruptions	
Signature	
Date	

SECTION B : Remise en service du système

B.1. – Liste de vérification de la remise en service	
	Tous les travaux nécessaires ont été effectués.
	Le système a été testé pour confirmer qu'il est complètement fonctionnel.
	Les parties indiquées à la section A.4. ont été avisées de la remise en service.
	L'étiquette « Hors service » a été enlevée au point de l'interruption.

B.2. – Calendrier de remise en service	
Le système a été remis en service le :	
Par :	

B.3. – Signature du coordonnateur des interruptions	
☐ Je confirme que le système de protection incendie a été testé et est maintenant pleinement fonctionnel.	
Nom du coordonnateur des interruptions	
Signature	
Date	

SECTION C : Remarques supplémentaires

Imprimer

Réinitialiser

Sauvegarder

Copyright © 2024 Echelon Assurance. Tous droits réservés. Ce formulaire est fourni par Echelon Assurance pour aider les entreprises à identifier les conditions susceptibles d'entraîner une exposition aux risques liés aux biens et à la responsabilité civile et à prendre des mesures proactives pour atténuer ces risques. Bien que nous estimions que ce formulaire soit complet, il est fourni « tel quel » et nous ne garantissons pas qu'il le soit. Toute responsabilité et tout risque liés à des incidents spécifiques, y compris l'utilisation de ce formulaire, sont assumés par l'entreprise.

MC Marque de commerce d'Echelon Assurance. MD Marque déposée d'Echelon Assurance.

echelon MD Assurance

ATTENTION

SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE HORS SERVICE

RISQUE D'INCENDIE

En cas d'urgence, composez le 911 et avisez la personne ci-dessous :

Nom de la personne-ressource	Numéro de téléphone

N'ENLEVEZ PAS CETTE ÉTIQUETTE

Veuillez consulter le permis indiqué ci-dessous pour obtenir des précisions.

Nº de permis